

**Sujet :** [INTERNET] éoliennes a Puy du lac

**De :** miniboud <miniboud@orange.fr>

**Date :** 12/10/2020 11:09

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

il est impensable d implanter des éoliennes si près des maisons. alors NON et  
NON .pas d éoliennes parc nord

**Sujet :** [INTERNET] eolieenes

**De :** miniboud <miniboud@orange.fr>

**Date :** 12/10/2020 11:11

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

pourquoi vouloir défigurer des petits village. mettez vos éoliennes en plein champs ou a la mer, mais de grace pas dans le parc SUD

**Sujet :** [INTERNET] Éolienne puy du lac

**De :** regnier sylvie <sylvie.regnier1@orange.fr>

**Date :** 13/10/2020 08:03

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour Mr,

Je me permets de vous envoyer ce mail car nous sommes mon mari, moi même ainsi que mon fils défavorable au projet du parc éolien sud et nord de PUY DU LAC.

Nous trouvons que les sites sont trop près des maisons et nous avons peur pour notre santé et le bruit des pales quand elles tourneront.

Notre patrimoine va être dévalorisé, ainsi que la diversité de la population animal.

C'est pourquoi nous sommes défavorable au projet du parc éolien sud et nord de PUY DU LAC.

Bien cordialement.

Envoyé depuis l'application Mail Orange

**Sujet :** [INTERNET] à l'attention de Monsieur Jean-Pierre BORDRON enquête publique Parc éolien Puy-Laquois sud

**De :** Jean François GRIZONNET <jfgrizonnet@wanadoo.fr>

**Date :** 13/10/2020 08:18

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Référence: Parc éolien Puy-Laquois sud

Monsieur le Commissaire Enquêteur ,

Nous habitons Tonny-Boutonne et nous venons d'apprendre qu'il y a un projet de parc éolien sur la commune voisine de Puy du Lac. Ce projet nous touche de très près puisqu'il doit être construit sur cette commune mais en bordure de la notre.

En prenant connaissance du dossier sur internet, nous nous apercevons que ce projet qui est abouti a été élaboré depuis plusieurs années, bizarrement nous l'apprenons dernièrement comme si l'on souhaitait que rien ne s'ébruite. De plus il faut faire vite pour s'exprimer car l'enquête publique sera close le 14 octobre prochain.

Le parc éolien cité en référence se trouve à environ 3 kms de Tonny-Boutonne à vol d'oiseau, il est placé à l'ouest si bien que lorsque les éoliennes fonctionneront les vents d'ouest, vents dominants, porteront forcément le bruit sur notre village.

L'implantation de ce parc situé dans une zone de marais très proche de la rivière « la Boutonne » sera forcément néfaste à la faune, par le dérangement de certaines espèces protégées, migrateurs ou seulement sédentaires dans ce marais. Dans ce périmètre vivent aussi de nombreux oiseaux aquatiques ainsi que des chauves souris qui sont abondantes dans la secteur. ce parc éolien aura forcément de fortes nuisances sur la biodiversité de cette vallée.

Vous le savez, Tonny-Boutonne est entouré d'éoliennes, Nous pensons qu'il doit y avoir des territoires suffisamment ventés où la densité de population est inférieure à celle de notre secteur. Trop, c'est trop et lorsqu'on circule, on ne voit que ça

Qu' adviendra-t-il de la valeur immobilière de nos maisons d'habitation ? elle sera forcément dépréciée. L'identité rurale et les aménagements touristiques seront bafoués, Le paysage, sera défiguré et tout ça pour le profit de certains exploitants peu scrupuleux qui n'ont même jamais pensé à ce qu'ils allaient infliger aux occupants de quelques habitations situés dans la limite des 500 mètres des éoliennes

Il n'existe pas d'étude qui démontre que les éoliennes sont inoffensives et ne provoquent ni de privation de sommeil ni d'effets néfastes sur la santé. Au contraire, de nombreuses études autant Françaises qu'étrangères démontrent que les sons et les ultrasons engendrés par des éoliennes peuvent causer des nuisances sévères qui affectent la santé chez beaucoup de riverains

Le principe de précaution pourrait être invoqué car, suivant le code de la santé publique, source [legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr) « 1,6 article R 1334-31 » « Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité,

porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité. »

Nous avons longuement discuté avec des habitants du village de Saint Crépin. Nous savons les problèmes qu'ils ont rencontré et qu'ils rencontrent encore au quotidien avec leur parc qui a été construit en catimini.

Que les exploitants viennent habiter quelques temps dans un tel ensemble à 500 mètres d'une éolienne et nous sommes sur qu'ensuite ils comprendront qu'on ne peut infliger cela à quelqu'un à moins que l'appât du gain soit pour eux le plus fort.

Nous sommes dans une région magnifique: Le Val de Saintonge , les marais, les bords de la rivière la boutonne, gardés sauvage où l'on trouve une faune et une flore exceptionnelles. Vous n'allez quand même pas nous planter 2 parcs éoliens dans cette nature si belle ?. Vous ne voulez quand même pas détruire ce beau paysage ? Notre patrimoine, notre site, si vous faites ces éoliennes, vous aller le détruire.

Ne traitez pas les gens avec mépris chacun doit pouvoir vivre comme il le souhaite, nous ne sommes pas des citadins nous vivons dans la nature respectez nous, respectez la

Pour toute ces raisons précités et comme l'enquête publique m'en donne le droit, je me prononce contre ce projet d'éoliennes appelé « Parc Eolien Puy-laquois sud »

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur l'expression de nos meilleurs salutations.

Jean-François GRIZONNET    Chantal GRIZONNET